

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS694

présenté par
Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 14, insérer la référence :

« II *bis.* – ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification de la structure de l'article 10-1.